



**EN  
NOUVELLE-  
AQUITAINE**



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •



• **FNAB** •

## **14 MESURES CONCRÈTES POUR 2027**

Le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine souhaite poursuivre son investissement dans un **PACTE BIO RÉGIONAL** en contribuant avec les élus à construire des politiques publiques favorables à la transition agricole et alimentaire des territoires. Nous allons œuvrer pour collaborer avec l'ensemble des acteurs. À cette fin nous vous invitons à découvrir notre programme qui s'articule autour de **14 MESURES** et à signer la **PÉTITION « ON VEUT LA BIO POUR TOUS »** : [bit.ly/onveutlabiopourtous](https://bit.ly/onveutlabiopourtous)



### **ON VEUT**

**PERMETTRE UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE** à tous les habitants

### **50 % DE PRODUITS BIO ET LOCAUX**

en restauration collective et mise en place d'une tarification sociale

Fort développement et structuration des **FILIÈRES LOCALES, BIO ET ÉQUITABLES**



## **LES MESURES CONCRÈTES**

**pour atteindre ensemble nos objectifs**

- 1 Accompagner les cuisiniers et les gestionnaires de restaurants collectifs** par des formations (techniques de cuisine, construction des menus, rédaction de marchés publics permettant de cibler les filières bio locales, méthode de mise en place d'une tarification sociale).
- 2 Faire converger les outils d'interventions régionaux** (SRDEII, SDREA, PDR...) **et ceux des collectivités locales** (Développement économique, Zones d'activité, PCAET, PAT...) pour mieux planifier le développement de filières territoriales en lien avec la recherche de souveraineté alimentaire régionale.
- 3 Renforcer le développement des circuits de proximité** pour relocaliser l'économie.
- 4 Accompagner les collectivités locales et les entreprises de l'amont et de l'aval** pour des projets alimentaires bio de territoire cohérents et ambitieux.



## ON VEUT

**AGIR CONCRÈTEMENT POUR LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ ET la protection de L'EAU**

**100 %** de la Surface Agricole Utile **EN BIO SUR LES ZONES À ENJEUX EAU**

**25 %** de la SAU **EN BIO SUR TOUTE LA RÉGION**



## LES MESURES CONCRÈTES

pour atteindre ensemble nos objectifs

- 5** Reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau sur les zones de captage d'eau potable en renforçant le programme Re-sources et favoriser l'accès à l'eau pour tous les producteurs par une gouvernance publique. Ne pas privatiser l'eau !
- 6** Refus de l'artificialisation des terrains agricoles et forestiers.
- 7** **Priorité à l'agriculture biologique** : la bio doit être le critère principal dans tous les dispositifs d'aides agricoles.



## ON VEUT

**AGIR POUR LA TRANSITION AGRICOLE** dans l'intérêt général

**RÉDUIRE LES LOURDEURS ADMINISTRATIVES**

pour favoriser la transition agricole



## LES MESURES CONCRÈTES

pour atteindre ensemble nos objectifs

- 8** Mettre en place des outils d'instruction plus fiables et moins complexes pour gérer les aides publiques. Trop de retard de paiement des aides directes aux producteurs ainsi qu'aux structures de développement agricole.
- 9** Faciliter la « vie » des producteurs en définissant les règles dès le départ sans les modifier en cours de mandature. Clarifier et expliquer les écarts lors des contrôles des autorités sur les aides perçues par les producteurs.
- 10** Faciliter le travail des organisations de développement agricole. Raccourcir les délais de versements des subventions (avances, acomptes et soldes) pour limiter les problèmes de trésorerie et les frais financiers qui vont avec.



## ON VEUT

**ASSURER LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL** de l'agriculture avec la bio

**50 % DES INSTALLATIONS** en agriculture doivent être **EN BIO**



## LES MESURES CONCRÈTES

pour atteindre ensemble nos objectifs

- 11** Conditionner les aides à l'installation et à l'investissement agricoles à des critères agro-écologiques (critère de majoration DJA d'au moins 25% pour les installations en bio, Bonus Bio ...).
- 12** Créer un fonds de formation régional dédié à la reconversion professionnelle en AB.
- 13** Instaurer une prime pour la reprise des fermes en bio.
- 14** Assurer un revenu viable aux producteurs bio à travers le développement des filières de proximité en lien avec la demande sociétale.

## **CONTACTEZ-NOUS**

**Laurent MASSERON**

Délégué général de Bio Nouvelle-Aquitaine  
06 08 97 59 28 - l.masseron@bionouvelleaquitaine.com



[www.bionouvelleaquitaine.com](http://www.bionouvelleaquitaine.com)

## LES PRÉSIDENT-ES DÉLÉGUÉ-ES DE BIO NOUVELLE-AQUITAINE



**Sylvie DULONG**

06 71 94 18 94  
sylvie.dulong@gmail.com



**Irène CARRASCO**

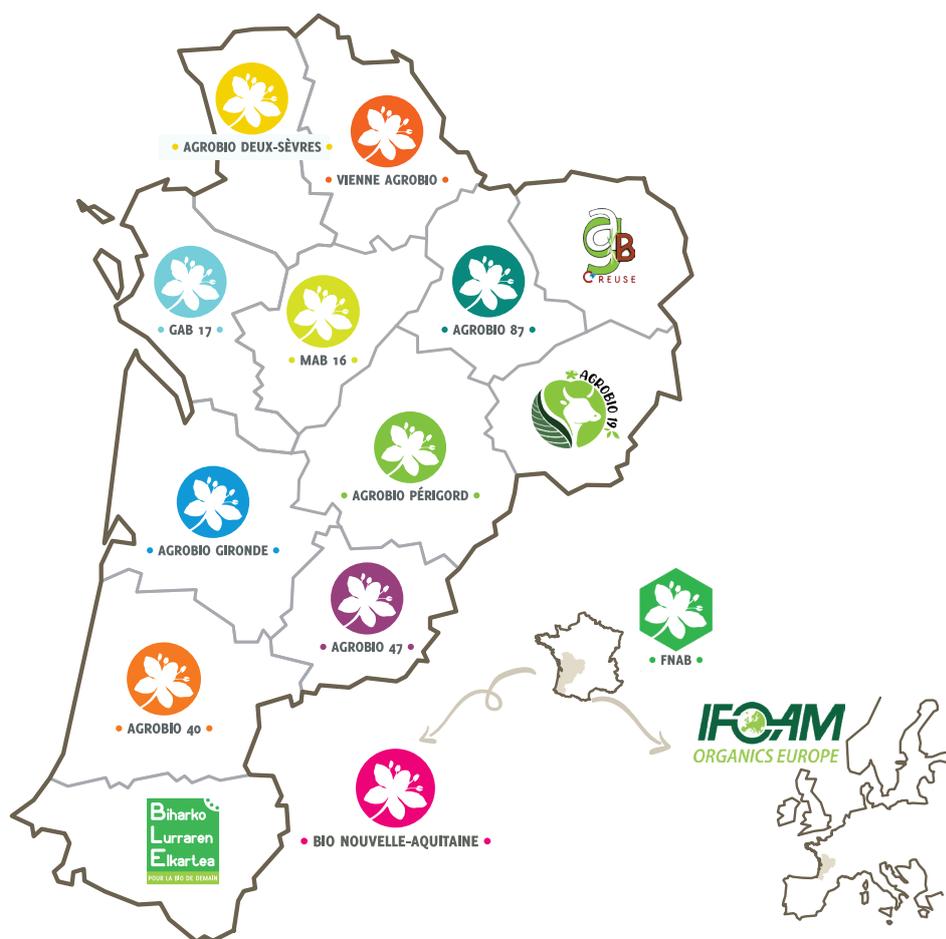
06 62 49 80 87  
rcarrascoirene@gmail.com



**Jérôme KELLER**

06 27 35 28 49  
jk-terresdeciel@riseup.net

# LE RÉSEAU BIO DU LOCAL À L'INTERNATIONAL



## POUR CONTACTER LES GAB



• AGROBIO GIRONDE •

**AGROBIO GIRONDE**  
05 56 40 92 02  
info@agrobio-gironde.fr



• AGROBIO 87 •

**AGROBIO 87**  
07 85 93 03 83  
agrobio87@laposte.net



• AGROBIO 40 •

**AGROBIO 40**  
05 58 98 71 92  
contact@agrobio40.fr



• AGROBIO DEUX-SÈVRES •

**AGROBIO DEUX-SÈVRES**  
05 49 63 23 92  
agrobiods@orange.fr



• AGROBIO PÉRIGORD •

**AGROBIO PÉRIGORD**  
05 53 35 88 18  
contact@agrobioperigord.fr



• VIENNE AGROBIO •

**VIENNE AGROBIO**  
05 49 44 75 53  
viennegrobio@orange.fr



• AGROBIO 47 •

**AGROBIO 47**  
05 53 41 75 03  
info@agrobio47.fr



**GAB CREUSE**  
06 08 72 23 54  
animation.gab23@lilo.org



• GAB 17 •

**GAB 17**  
05 46 32 09 68  
gab-17@wanadoo.fr



**AGROBIO 19**  
06 41 34 75 05  
bio@agrobio19.com



• MAB 16 •

**MAB 16**  
05 45 63 00 59  
contact@mab16.com



**BLE**  
05 59 37 25 45  
ble-arrapitz@wanadoo.fr

# ANNEXES

## CONTEXTE ET CHIFFRES



EN  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



• FNAB •

# CONTEXTE ET CHIFFRES



**PERMETTRE UNE ALIMENTATION  
SAINE ET LOCALE à tous  
les habitants de la région**

## CONTEXTE

La crise de la COVID a montré l'importance de favoriser une souveraineté alimentaire de nos territoires.

Cependant la construction de filières alimentaires ne doit pas se faire n'importe comment. L'élaboration des filières bio et locales (ou régionales) doit se baser sur des échanges durables et équitables entre les différents maillons de la chaîne (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs).

Pour le citoyen il s'agit de pouvoir consommer des aliments bio, sains et produits sur son territoire.

Pour la Région il s'agit de favoriser la construction de ces filières pour répondre à un enjeu économique et social de souveraineté alimentaire.

Pour les opérateurs du secteur bio il s'agit de pouvoir compter sur un système qui assure une juste rémunération des producteurs ainsi que des relations commerciales équitables.

Avec la loi Egalim le Gouvernement vise 20 % de produits biologiques en restauration collective, alors que nous atteignons péniblement 4,5%.

L'Etat doit aller vers un objectif de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines et généraliser la tarification sociale du prix des repas à toutes les communes. Le plan de relance n'y suffira pas, il touchera trop peu de collectivités sachant qu'aujourd'hui la moitié des français-e-s vivent dans des communes de moins de 10 000 habitant-es dont les trois quarts n'ont pas mis en place la tarification sociale. Il est essentiel que l'Etat mette de réels moyens pour démocratiser et rendre accessible à tous-tes une alimentation bio et saine.

## CHIFFRES CLÉS

Selon l'étude de l'Agence Bio de 2019 : MESURE DE L'INTRODUCTION DES PRODUITS BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE

En 2019, 86 % des restaurants scolaires achètent des produits bio (vs 79 % en 2018)

73 % des établissements de RC (secteur public et privé) introduisant du bio encouragent l'approvisionnement bio de proximité et 83 % d'entre eux le font en utilisant le critère de « performances en matière d'approvisionnement direct des produits de l'agriculture ».

Nette augmentation de la part des établissements proposant une offre entièrement bio au moins une fois par mois (26 % vs. 16 % en 2018).

81 % des acheteurs de produits bio estiment que leur introduction a engendré un surcoût. Il est évalué à 20 %, que ce soit pour les matières premières ou au global

Dans près de la moitié des cas le surcoût est lissé sur l'ensemble des repas (49 %) sans en toucher la qualité.

65 % ont tenté de limiter le surcoût principalement en limitant le gaspillage (88 %), en achetant davantage de produits bruts (71 %) ou en passant par des partenariats au niveau local (68 %). On note également une augmentation du nombre d'établissements introduisant des plats/repas végétariens (55 % vs. 46 % en 2018).

Autres chiffres : Panorama de la restauration scolaire après la loi Egalim : <https://www.amf.asso.fr/documents-panorama-la-restauration-scolaire-apres-la-loi-egalim/40445>

**PLUS D'INFO :** <https://www.bionouvelleaquitaine.com/manger-bio-en-restauration-collective/>

## BIO NOUVELLE-AQUITAINE EN ACTION :

Pour développer l'accès à une alimentation bio et locale, nous accompagnons les collectivités dans leurs projets de développement de la bio sur leur territoire.

Développer l'approvisionnement bio local en restauration collective peut être un axe d'un Projet de Territoire.

# CONTEXTE ET CHIFFRES



**AGIR CONCRÈTEMENT POUR  
LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ  
ET la protection de L'EAU**

## CONTEXTE

Le système de production agricole biologique, notamment parce qu'il proscrit l'utilisation d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires de synthèse, répond aux enjeux de préservation des éco-systèmes, en premier lieu pour la protection de la ressource en eau (en qualité et quantité) mais également dans la préservation de la biodiversité (milieux aquatiques, zones humides, biodiversité terrestre, biodiversité marine) ou la lutte contre le réchauffement climatique (moindres émissions de GES et meilleure résilience à ses effets).

Ces éléments ont été confirmés et évalués scientifiquement par l'étude menée par l'ITAB et l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? », publiée en novembre 2016.

<http://itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf>

## CHIFFRES CLÉS

### BIODIVERSITÉ :

D'après le rapport de l'IPBES (2019)

- 20% d'espèces locales dans la plupart des grands habitats terrestres, depuis 1900

10 % des espèces d'insectes menacées d'extinction

1 million d'espèces menacées d'extinction sur les 8 millions d'espèces estimées

Biodiversité cultivée : -75 % de la biodiversité génétique des plantes cultivées au cours du XXème siècle d'après la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

30% d'espèces en plus et 50% d'individus supplémentaires dans les parcelles en agriculture biologique

Source : <http://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2020/03/MEP-GUIDEBIODIVERSITE-VF-WEB.pdf>

### EAU :

en 2009, des pesticides ont été détectés dans 91% des points de suivi de la qualité des eaux superficielles et 59% des points pour les eaux souterraines.

Les causes du mauvais état des eaux sont réparties à parts égales entre les pesticides et les nitrates.

400 captages sont abandonnés chaque année principalement en raison de pollutions d'origines agricoles.

(2016) Plusieurs études concordent sur le fait que la quantité de nitrates lixiviés peut être réduite de 35 à 65% en bio

Source : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2019/03/TBL-n.4.pdf>

<https://territoiresbio.fr/agriculture-biologique-et-ressource-en-eau/>

En Nouvelle-Aquitaine les agriculteurs utilisent 800 millions de m<sup>3</sup> d'eau pour irriguer 400 000 ha. C'est 2,5 fois plus que la ressource mobilisée pour fournir de l'eau potable aux 6 millions d'habitants de la région.

Seulement 10% des agriculteurs néo-aquitains ont accès à l'irrigation. 1/3 de ces producteurs possèdent la moitié des surfaces irriguées, ce sont donc des grosses structures.

70% des surface irriguées en N-A sont des monocultures de maïs.

Seulement 25% de la production est valorisée en local, le reste par à l'export.

## BIO NOUVELLE-AQUITAINE EN ACTION :

Pour réussir la transition agricole de nos territoires nous accompagnons les agriculteurs dans leur projet de conversion bio ou d'installation en bio, nous formons et soutenons techniquement les producteurs bio et nous agissons pour améliorer les pratiques par l'expérimentation et la recherche.

# CONTEXTE ET CHIFFRES



**ASSURER LE RENOUVELLEMENT  
GÉNÉRATIONNEL de  
l'agriculture avec la bio**

## CONTEXTE

En 2026, 45 % des agriculteurs français auront atteint l'âge de la retraite. En face, on comptabilise moins de 15 000 installations chaque année (13 925 en 2018). Peu d'entre elles sont aidées via la Dotation Jeune Agriculteur (5 010 en 2018). Cette inadéquation forte entre le nombre de départs et le nombre de nouveaux-elles installés accroît la disparition des fermes en France : **200 fermes disparaissent chaque semaine !**

Force est de constater que la PAC actuelle ne permet ni d'endiguer cette disparition des fermes, ni d'assurer le maintien ou la multiplication du nombre d'actifs agricoles, permettant de relancer l'emploi dans les campagnes et d'assurer le maintien d'un tissu rural dense.

Pour dépasser ce constat et inverser la tendance, l'agriculture biologique apporte des clés pour penser la politique d'installation de demain : en effet, la dynamique à l'installation est plus forte en bio qu'en conventionnel. La bio est plus attractive pour les porteurs de projets. => L'AB permettrait donc d'assurer rapidement le renouvellement générationnel indispensable à l'agriculture française.

L'agriculture biologique et l'installation (et son pendant : la transmission) sont donc indissociables et vont dans le même sens : celui du **renouvellement générationnel de l'agriculture française pour une agriculture durable**. D'ici 2027, vu le nombre d'installations qui vont être nécessaires pour compenser les départs à la retraite, la politique d'installation doit être dotée de moyens bien supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, tant au niveau des aides directes (dotation jeune agriculteur et paiement additionnel) qu'en termes d'accompagnement et de formation des porteurs et porteuses de projet à l'installation.

**Comment la région peut agir :** à partir de 2023, les Régions seront autorité de gestion d'une partie des fonds de la PAC, politique qui a une influence fondamentale sur notre modèle agricole et alimentaire. Parmi les compétences des Régions dans la PAC 2023-2027, l'installation agricole est une compétence stratégique. Les Régions seront désormais libres de définir les orientations qu'elles souhaitent donner à l'installation agricole.

## CHIFFRES CLÉS

**EN FRANCE**, aujourd'hui, près d'un agriculteur sur trois qui part à la retraite n'est pas remplacé.

Fin 2026, presque 45 % des agriculteurs auront atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices a chuté de 34 % ces 20 dernières années.

**EN NOUVELLE-AQUITAINE**, en 2019, sur les 645 DJA passées en CDOA, 172 sont en AB (soit 26,7 %)

54% des installations DJA en production AB se font hors cadre familial (35% sur l'ensemble des installations)

6 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production animale (aviculture en tête), puis maraîchage

en 2019, 131 installations ont bénéficié du prêt d'honneur (20 % en AB) en moyenne 1 fois sur 2 en production maraîchère (installation avec prêt d'honneur = fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA => prêt taux zéro d'un montant de 5 000 à 20 000 euros d'une durée de 2 à 5 ans avec une possibilité de différé de 3 à 6 mois).

Aujourd'hui il existe un critère de majoration bio de la DJA de 15 % du montant de base.

À SAVOIR : aujourd'hui, il n'est pas si avantageux de s'installer sur une ferme bio que de s'installer dans le cadre d'une conversion (conversion bénéficiant de la CAB les 1ères années).

En N-A, dans les 5 ans : 32 % des exploitations céréalières seraient à transmettre, 30 % en viticulture, 29 % en arboriculture fruitière, 24 % en bovins viande, 21 % en bovins lait, 20 % en ovins caprins et 19 % en volailles.

Source : Observatoire des installations en agriculture bio en Nouvelle-Aquitaine et Étude Agreste

## BIO NOUVELLE-AQUITAINE EN ACTION :

Pour assurer le renouvellement générationnel de l'agriculture française tout en répondant aux enjeux climatiques de notre territoire nous accompagnons les porteurs de projets à l'installation et à la transmission en AB.

# CONTEXTE ET CHIFFRES



## AGIR POUR LA TRANSITION AGRICOLE dans l'intérêt général

### CONTEXTE

La dernière campagne de la PAC 2015 - 2020 a été un réel fiasco pour le monde agricole. Les producteurs bio ont tous subi les retards de paiement en 2016 et 2017 entre 1 et 2 années sans le paiement de leurs aides. Nous avons dû manifester à Limoges devant le siège de l'ASP pour déclamer notre mécontentement devant les autorités qui n'avaient comme réponses que les soi-disantes aberrations du système informatique. Ce sont des réponses inacceptables qui ne doivent plus se renouveler dans la future programmation. Et plus récemment, l'Etat opère encore à ce jour des contrôles sur les aides de la programmation 2015 à 2020. Les producteurs reçoivent des pénalités, des demandes de reversement sans aucune explication. Ils reçoivent des messages expéditifs sur leur compte télé-PAC. Ils doivent chercher tout un moment avant de comprendre qu'on leur retire des sommes d'argent. Là encore, la machine informatique infernale adresse des messages automatiques aux producteurs. Où est l'humanité dans un tel fonctionnement dématérialisé qui ne fait que générer de la défiance vis à vis des missions régaliennes de l'Etat ?

Les structures de développement agricole associatives sont aussi mises à rude épreuve. Elles sont présentes dans le panorama agricole depuis de nombreuses années pour proposer des alternatives au modèle unique. Elles officient dans la continuité des services publics dans l'intérêt général pour la transition agricole. Elles permettent aux producteurs de gagner en autonomie. Elles sont constituées de militants associatifs professionnels et salariés. Elles sont tributaires de l'alternance politique car elles dépendent énormément des financements publics pour fonctionner. Ces structures manquent de fonds propres pour leur assurer la trésorerie. Elles ont recourt aux prêts de trésorerie (daily sur convention) toute l'année. Le versement des subventions se fait dans le meilleur des cas par une avance à la signature, mais sont fréquents les paiements à n+1 voire n+2 ou n+3 dans le cas des aides européennes.

### CHIFFRES CLÉS

Le réseau FNAB c'est près de 400 salariés à l'échelle nationale complètement dévoués au développement de l'agriculture biologique.

Au niveau régional le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine représente près de 85 salariés sur la bio.

Ce sont environ 150 bénévoles producteurs et partenaires qui assurent le fonctionnement des structures départementales et de la structure régionale pour répondre au besoin de la profession.

### BIO NOUVELLE-AQUITAINE EN ACTION :

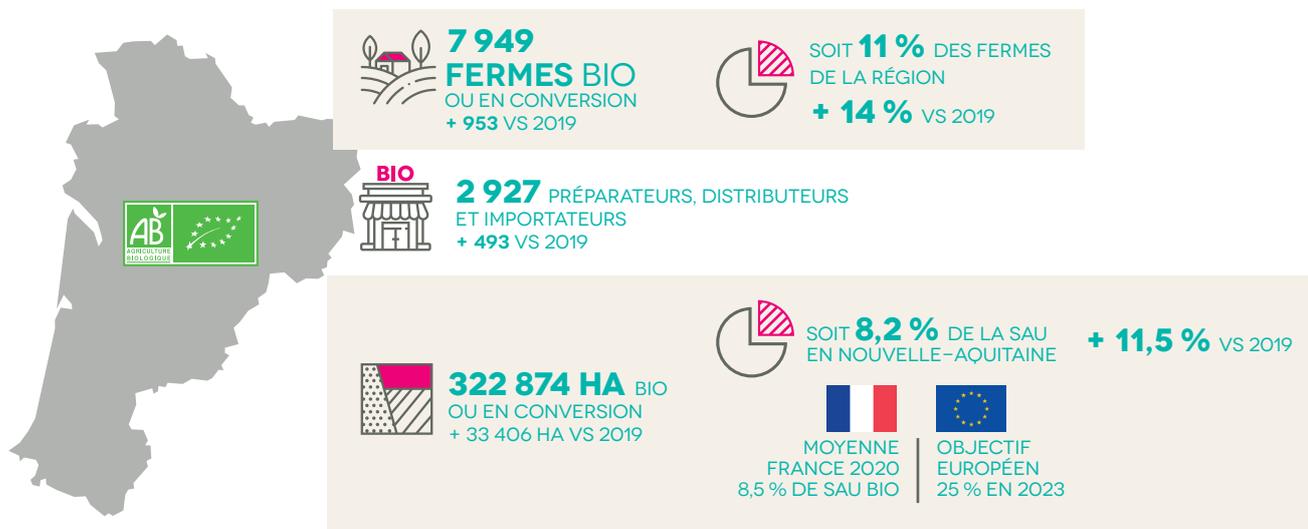
Le réseau bio défend la profession d'agrobiologiste auprès des partenaires et institutions dans l'intérêt général. Ce travail n'est pas soutenu par les politiques publiques alors qu'il est indispensable.

# LA BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

## CHIFFRES PROVISOIRES À FIN 2020

Source : ORAB Nouvelle-Aquitaine

Retrouvez toutes les chiffres bio : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/chiffres-bio/>



## LE RÉSEAU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

### LE RÉSEAU BIO RASSEMBLE 12 GROUPEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Bio Nouvelle-Aquitaine est membre de la FNAB et elle fédère douze organisations départementales : MAB 16, GAB 17, Agrobio 19, GAB Creuse, Agrobio Périgord, Agrobio Gironde, Agrobio 40, Agrobio 47, BLE, Agrobio Deux-Sèvres, Vienne Agrobio, Agrobio 87.



### NOTRE OBJECTIF

Développer une agriculture et une alimentation d'intérêt général créatrices de valeurs économiques, environnementales et sociales au sein de nos territoires.



### NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA BIO

- Accompagner les porteurs de projet en bio (conversion, installation, transmission).
- Soutenir les agriculteurs bio et les accompagner sur leurs techniques de production et de commercialisation.
- Innover dans le secteur de l'AB par l'expérimentation et la recherche.
- Contribuer à la structuration des filières équitables, de la production à la distribution, en passant par la transformation agroalimentaire.
- Accompagner les acteurs locaux (collectivités et entreprises) sur des projets de développement de la bio sur les territoires.